

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andrée Chiricota](#)

<https://www.cadre21.org/membres/70eba2f1f74212757d349bd5>

Date d'obtention : 2021-04-12 18:00:24

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un processus clair, avec une démarche bien établie, des outils faciles à utiliser et à l'intérieur de laquelle le rôle de chacun des partenaires est bien défini;

Que le guide est facile à utiliser, les outils d'aide mémoire présents pour supporter les interventions et ne pas oublier d'étapes;

Que cet outil permet de faire une intervention rapide et ainsi limiter les effets sur la victime;

Que le souci d'éduquer prime sur celui de judiciaire dans le cas d'actes impulsifs, ce qui est le cas dans la majorité des situations que l'on rencontre en milieu scolaire.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- M'assurer de ne pas commettre de geste illégal ou incorrect en lien avec la consultation ou la destruction des images impliquées dans la situation;

- La collecte d'information se fera de manière plus objective et plus complète

- Je serai en mesure de rassurer davantage la victime par rapport aux processus et aux interventions à venir

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Principalement aux interventions auprès du présumé élève fautif dans la situation, de bien analyser s'il y a intention malveillante ou non avant de le rencontrer afin de faire les interventions adéquates.